

Mise en concurrence des autorisations d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique délivrées sur le Port de Saint-Elme – Commune de la Seyne-sur-Mer

La Métropole Toulon Provence Méditerranée dispose de **2 lots** situés sur le port de Saint-Elme à la Seyne-sur-Mer qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Description des lots :

Lot 1 : 10 m² de terre-pleins en vue d'y installer une structure préfabriquée démontable.
34 m² de terre-pleins destinés à accueillir des petits navires.

Lot 2 : 20 m² de terre-pleins en vue d'y installer une structure préfabriquée démontable.
1 poste d'amarrage professionnel au mouillage aux dimensions maximales suivantes : 6,50 m x 2,50 m – tirant d'eau 50 cm.

Une visite des lieux pourra être organisée sur rendez-vous ; toute personne intéressée devra s'inscrire au préalable auprès du Bureau du port de Saint-Elme (04 94 87 68 82).

Conditions d'occupation :

Les lots sont mis à disposition en l'état : tous les aménagements seront à la charge de l'occupant. La structure préfabriquée devra être légère, démontable et traitée contre le feu. Les matériaux à privilégier sont le bois.

Les navires devront être impérativement immatriculés au nom de la personne morale qui candidate.

Les candidats qui ont précédemment bénéficié d'une AOT devront être à jour de leur redevance.

Durée de la mise à disposition : 2 ans

Redevances 2018 : Terre-pleins nus : 80,35 € TTC / m² / an
Poste annuel professionnel au mouillage : Redevance aux dimensions : 56,40 € TTC / m² / an + Terme fixe : 286,45 € TTC

Activités autorisées :

Les activités souhaitées sont celles liés aux activités maritimes en priorité (location de navires, activités nautiques, etc..) ou d'autres après étude, à l'exclusion des métiers de bouche.

Candidature :

Les candidats souhaitant bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire doivent répondre à cet appel à candidature en envoyant un **dossier de candidature en recommandé** avec accusé de réception à l'adresse figurant ci-dessous à l'attention du « Service Affaires Juridiques Portuaires », mentionnant sur l'enveloppe « Appel à candidature – AOT Ports – NE PAS OUVRIR » précisant impérativement :

- Leurs coordonnées complètes et le statut de la société envisagé,
- La période d'activité envisagée,
- L'activité qu'ils souhaitent exercer,
- Leurs expériences professionnelles, diplômes et agrément en lien avec l'activité souhaitée, etc...
- Les aménagements qu'ils entendent réaliser (photos, description des installations, etc...),
- Les caractéristiques techniques des navires utilisés (acte de francisation, carte de navigation, etc...),
- Et tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier.

La date limite de réception des offres est fixée au **23 février 2018** (cachet de la poste faisant foi).

Critères de jugement des candidatures :

- Qualités professionnelles du candidat au regard de l'activité qu'il souhaite exercer
- Durée de la période d'activité envisagée

Toutes les candidatures qui ne respectent pas les indications mentionnées ci-dessus seront automatiquement écartées.

Les candidats seront informés par courrier des projets choisis. Un affichage sera également effectué au bureau du port de Saint-Elme et sur le site internet.